



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

Vendredi quatorze novembre deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

11 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Sylviane FAYOT, Virginie MASSE.

3 membres excusés : Jean-Charles JULLIN, Laurent CHABAUD, Cindy GUIOTTO.

3 procurations : Jean-Charles JULLIN à André BASTION, Laurent CHABAUD à Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO à Alexis BADOIL.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Validation de la subvention accordée dans le cadre des amendes de police 2025.
2. Adoption de différents tarifs pour 2026 (location des salles, cimetière...).
3. Projets et travaux en cours.
4. Compte rendu des commissions.
5. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 octobre 2025.
- Accepte la subvention du Département du Rhône dans le cadre des produits des amendes de police 2025, pour un montant de 5 000 €, relatif au remplacement des glissières de sécurité « aux Vignes » et « au Bissardon ». (délibération 54.2025)
- Examine les différents tarifs à appliquer au 01/01/2026 et décide :
 - D'augmenter de 10 € la location de la salle des fêtes. (délibération 55.2025)
 - D'augmenter de 10 € les concessions du cimetière. (délibération 56.2025)
 - De ne pas modifier le droit de places des forains pour la vogue. (délibération 57.2025)
 - De ne pas modifier l'inscription à la médiathèque. (délibération 58.2025)
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :

- **Lotissement communal « St Roch »** : 1 lot va être remis en vente suite au financement non obtenu.
- **Halle à l'espace de loisirs** : une réflexion a été engagée sur l'installation d'une halle (avec photovoltaïques ?) pour couvrir les tables vers les jeux de boules, à l'entrée de l'espace de loisirs. Des devis ont été reçus, la décision sera prise à la prochaine réunion.
- **Locations communales** : les agents communaux ont rénové un appartement qui sera loué d'ici la fin du mois, un autre sera fait en fin d'année pour une location au 1^{er} janvier. La porte d'accès aux appartements « chemin des Gardes » (au-dessus de la MAM) sera changée, ainsi qu'une fenêtre dans la montée d'escaliers, et l'entrée sera repeinte.
- **« Chemin du Domaine »** : la CCMDL a donné son autorisation pour effectuer les travaux de reprise de ce chemin. Ces derniers seront pris en charge par moitié par la commune de Ste Foy l'Argentière et St Genis l'Argentière.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - **Conseil d'école** : mobilisation importante des parents pour l'élection des parents d'élèves délégués (55 votants pour 88 inscrits). Thème de l'année « la nature », repas de Noël le 12 décembre, classe « transplantée » du 18 au 22 mai pour les enfants du CP au CM2. Evaluation de l'école cette année, faite tous les 5 ans, permet d'écrire le projet d'école.
 - **CCAS** : les cadeaux pour les colis sont arrivés, les invitations seront distribuées avec la lettre.
 - **Conseil municipal enfants** : la fresque du préau de l'école est terminée, bravo aux enfants et à Tony TEYSSIER.
 - **Vie du village** : c'est l'association « la Revole » qui va s'occuper de l'organisation du 8 décembre, aidée par les élus de la commission « vie du village ». Au programme : animations à la médiathèque, retraite aux flambeaux, musique, buvette, choucroute. Le calendrier 2026 a été établi avec les associations. Le barnum donné par la Région est à disposition des associations pour leurs manifestations, la réservation s'effectue en mairie. Les enfants de l'école sont remerciés pour leur participation à la commémoration du 11 novembre.
 - **Environnement** : environ 30 personnes étaient présentes à la « formation » pour les composteurs collectifs. Les référents sont André Bastion et Patrice Péguet. 10 arbres supplémentaires ont été achetés et seront plantés sur la commune. Plusieurs nids de frelons asiatiques ont été signalés. Les sapins plantés les années précédentes ne sont pas assez grands pour être installés pour Noël, des sapins artificiels ont été achetés pour l'école, la salle des fêtes et la maison de l'amitié.
 - **Carrière BCCI** : les différents contrôles effectués sont conformes et le volet environnement très positif.
 - **CCMDL** : l'installation de la géothermie sur les 2 piscines va entraîner la fermeture de celles-ci plusieurs mois. Le règlement des déchetteries évolue avec un quota de 30 passages par an.
 - **Médiathèque** : plusieurs animations à venir : ciné-goûter le 23 novembre, exposition « l'arbre » jusqu'au 6 décembre, ateliers pour le 8 décembre... Des serre-livres en bois (palettes recyclées), réalisés par l'association « abracadabois » de Ste Foy sont proposés au prix de 3.60 € TTC pièce, une commande sera passée. A voir pour un atelier « nichoirs » avec le conseil municipal enfants.
- Accepte le versement de la participation 2025 pour la gestion des eaux pluviales (pour les réseaux unitaires) à la CCMDL pour un montant de 2 230.80 €. (délibération 59.2025)
- Approuve la participation aux frais de fournitures scolaires et aux goûters de Noël pour les enfants de la commune inscrits dans les écoles de Ste Foy l'Argentière, pour un montant total de 680 €. (délibération 60.2025)

- Valide l'adhésion aux conventions de participation avec le CDG69 pour la partie « santé » à hauteur de 15 € par mois et par agent et pour la partie « prévoyance » à hauteur de 7 € par mois et par agent. (délibération 61.2025)
- **Questions diverses :**
 - o L'opportunité d'achat d'un terrain de la succession de Gabriel LOISON ne se concrétisera pas.
 - o Le devis pour le changement de l'éclairage du terrain en gore est de 8 957,80 € HT, une autre entreprise sera sollicitée pour comparer les coûts.
 - o Les posters et les pots pour le « jardin des herbes » ont été installés.
 - o La croix de la Valsonnière a été endommagée suite à des travaux forestiers, une déclaration d'assurance a été faite avec l'entreprise responsable.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 12 décembre.

Document établi le 17 novembre 2025.

Le Maire,
Alexis BADOIL

